

sa capacité ; ce manche était de bois franc, érable, merisier, etc. ; les plus beaux étaient de bois de pommiers. On y incrustait de petites figures de fantaisie dans lesquelles étaient coulé de l'étain ou du plomb fondu.

L'accoutrement des hommes consistait en gilet d'étoffe grise, un pantalon de toile du pays, et une paire de *bottes soucayes* qui se rattachaient au jarret par une lanière ou *babiche* de peau d'anguille ou de marouin. Hors de la maison, les hommes portaient sur la tête une fourrole, c'est-à-dire un bonnet de laine bleue. Le costume de cérémonie se complétait par une fausse chemise sans laquelle on n'était pas admis à manger la tourtière. Elle était à demi cachée sous les revers du gilet qui se croisait sur la poitrine et se fixait autour du cou par une large cravate d'où sortait un col qui montait jusqu'aux oreilles, pareil à deux voiles en ciseaux.

Les femmes avaient pour costume un jupon de droguet bleu à raies, blanches avec un mantelet d'indienne ramagée. Une coiffe ou caline blanche qui couvrait les tresses de leurs cheveux, terminait leur toilette aux jours de cérémonie.

Les préparatifs d'un festin étaient formidables. Ils faisaient penser aux noces de Gamaëche, ou au festin de Gargantua. D'abord, on faisait cuire dans la cheminée un fricot ou ragout de porc, de bœuf ou de mouton dans un grand chaudron de trente ou quarante gallons, pareil à ceux dont on se sert dans les sucreries.

Si vous aviez entr'ouvert, au moment du festin, la porte du four tout chaud, vous auriez vu l'intérieur garni de mets de toutes sortes, d'où s'exhalait une odeur appétissante ; c'étaient de vastes pâtes recouverts d'une croûte jaunie par la cuisson ; de grandes tourtières en forme de demi-lune entourées d'une collerette de pâte ; une demi douzaine de lèchefrites où rôtissaient des sœufs, ou côtelettes de porc, des quartiers de veau, de mouton ; des volailles, ou des gibiers de mer.

Outre les plats de viande, il y avait encore les pâtisseries frites dans la graisse ou dans l'huile de marouins ; elles étaient de deux sortes : les *rabaudelles*, et les *tracassendus*, ce que vous appelez *croque-sigouoles*.

A l'heure du repas, tous ces mets étaient apportés et entassés à la fois sur la table. Chacun se servait à sa guise. Ceux qui n'avaient pas d'assiettes enlevaient un morceau de croûte qui recouvrait les pâtes, le renversaient sur la table et le remplissaient de viande. La politesse exigeait de toujours veiller sur ses voisins pour voir à ce qu'ils ne manquassent de rien. Dès qu'on s'apercevait qu'il ne restait que peu de chose devant l'un d'eux : — Frère, disait-on (c'est l'expression consacrée), tu fais pitié ; et l'on approchait devant lui de nouveaux plats. Pendant que les mets disparaissaient à vue d'œil, le maître de la maison faisait, de temps en temps, le tour de la table, tenant en main une tasse ou un gobelet d'étain, et versait un coup de liqueur à chacun des convives. La folle gaieté française assaillait ces réunions. Tandis qu'on se divertissait ainsi, c'était le temps de raconter les exploits de chasse ou de pêche sur les grèves, ou sur la batture aux loup-matins. Le repas se terminait par quelques couplets de chansons dont les joyeux refrains étaient répétés en chœur par tous les convives.

— Et l'on se séparait, interrompt Ulric Bouchard ; c'est ce que nous allons faire si nous voulons être de retour avant le coucher du soleil.

François Tremblay et son excellente famille ne nous laissaient partir qu'à regret.

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN.

(A continuer.)

ÉTUDE HISTORIQUE

BIGOT ET SA COUR

(Suite)

D'un déjeuner qui fut mangé par un convive inattendu. — Silhouettes. — Portraits de femmes.

Le lendemain devait être un dimanche, puisque nous voyons les voyageurs partis le matin à l'aurore, s'arrêter sur les neuf heures vis-à-vis la paroisse de Saint-Sulpice, afin d'y entendre la messe.

L'appétit développé par la fraîcheur

matin, ils se dirigeaient vers un cabaret situé à cent pas de l'église. A la vue de cette caravane de gens d'une telle importance, l'hôte d'étaler aussitôt aux yeux des arrivants un jambonneau cuit à point et tout reluisant de grasses promesses. Ce beau mouvement du cabaretier est accueilli avec le plus chaleureux enthousiasme, et chacun se met à table avec un admirable empressement.

Déjà de savoureuses tranches rosées, que chacun baisse du regard, retombent dans le plat sous le tranchant du couteau, lorsque, ding-din-don, la cloche de l'église voisine sonne à toute volée le dernier coup de la grand'messe. Les figures, tout à l'heure si largement riantes, s'allongent démesurément.

— N'avons-nous pas au moins le temps de déjeuner ! s'écrie-t-on avec humeur. L'hôte, qui déjà tâtit en esprit les blanches pièclettes que ces messieurs laisseraient tomber dans son escarcelle après le repas, s'empresse de les rassurer. Les figures commencent à se rassérénier quand, messager de malheur, apparaît M. le bedeau lui-même, en personne et affublé de sa longue soutane bleue et rouge. La bouche en cœur, les mains dévotement croisées, ce digne personnage ne craint pas d'annoncer à ces affamés, qui l'envoient mentalement à tous les diables, que M. le curé venant d'apprendre l'arrivée de ces messieurs, n'attend plus qu'eux pour commencer la messe. Le moyen de ne pas se rendre immédiatement à une invitation aussi pressante que gracieusement formulée ! Chacun se lève en maugréant, tout en jetant un dernier regard attendri sur la chair carminée du jambon.

L'irritant souvenir de ce déjeuner si malencontreusement interrompu n'agace pourtant pas assez le sieur Franquet pour l'empêcher de remarquer, en avant du portail de l'église, plusieurs chevaux attachés à des piquets équarris et plantés en quinconce. « J'étais curieux, dit-il, de savoir à qui étaient ces chevaux ; on me répondit qu'ils appartenaient aux *listons* de la paroisse et que chacun d'eux y entretenait son piquet. Ces jeunes gens qui, dans leur accoutrement, portaient une bourse aux cheveux, un chapeau bordé, une chemise à manchette et des mitasses aux jambes, avaient, dans cet équipage, droit de conduire en croupe leur maîtresse à l'église. »

Après avoir entendu une messe « plus longue qu'ils ne l'avaient souhaitée » — Franquet ne laisse pas d'en convenir — nos gens s'en revenaient à l'hôtellerie d'un pas que la faim rendait fiévreux, lorsqu'ils firent rencontre d'un grand chien maigre qui se glissait doucement en dehors du cabaret en se pourléchant les babines avec volupté. Sur le champ personne ne daigna prêter attention à cet humble quadrupède, et l'on se condoya quelque peu à la porte pour entrer dans la salle à manger quand... m'a plume hésite à l'écrire — chacun aperçut le cabaretier dans la pose de la désolation la plus profonde. S'arrachant les cheveux à pleines mains, le buste convulsivement ramené en arrière, les yeux et les jambes écarquillés par l'effarement, le gros homme restait ahuri, ébété devant un plat déplorablement vide, à côté duquel gisait un os de jambon parfaitement dénudé. En avant du plat, sur la nappe blanche, deux pistes, moitié boue moitié poussière, et dessinant avec une évidente précision la trace des pattes d'un chien, dénonçaient clairement le trop coupable auteur du larcin.

Un hurlement de rage répondit aux lamentations de l'hôtelier. — Chien de malheur ! s'écrie-t-on en se précipitant à la porte de l'auberge. Sur la route poudreuse l'animal, lesté d'un repas copieux et choisi, détalait à toutes jambes. Les malédictions parties à son adresse arrivent à son oreille qui se dresse ; il allonge le trot et, le corps tendu comme un arc, il disparaît comme un trait au premier tournant de la route.

Faisant piteuse grimace, nos voyageurs durent se contenter de pain et de beurre. Quant à l'hôtelier, on peut se figurer sa déconvenue.

Le lendemain, Franquet s'empresse de faire visite au beau monde de la place. Entre autres il mentionne : M. le baron de Longueuil, gouverneur particulier de la

ville. C'était alors, dit-il, un homme de soixante-sept à soixante-huit ans, extrêmement gros et pesant et dont la santé ne promettait pas une longue suite d'années ; du reste honorable, veuf et chargé de quatre filles en état d'être mariées, et de deux garçons. Viennent ensuite : M. d'Autagnac, lieutenant du Roy, fort vieux et plein de bon sens ; M. de Noyan, major, homme de cinquante-cinq ans et de beaucoup d'esprit ; deux aides-major, un capitaine des portes ; Varrin, commissaire de la marine, et Martel, garde-magasin, homme fort riche. Ces deux derniers, on le sait, étaient des créatures de Bigot et devaient finir par partager la disgrâce de leur bien digne patron.

Dans aucune ville d'Europe, proportionnellement à la grandeur, dit Franquet, on ne saurait voir autant de femmes et de filles qu'à Montréal. « Le militaire, qui y est nombreux, y donne lieu. C'est la résidence de la plupart des familles d'officiers. Tout le monde s'y marie, jusqu'au dernier enseigne, et même un cadet à l'aiguillette y est considéré comme un parti avantageux. »

Et il explique comment la seule espérance d'avoir un poste à commander donne lieu à ces mariages où souvent ni l'une ni l'autre des parties n'apportait aucun bien. Le commandement d'un poste, qui était une faveur accordée par le gouverneur-général aux officiers de la colonie, leur ouvrait une véritable *source* de fortune. Indépendamment de la gratification ordinaire qui y était attachée, on y débitait, quoique ce fût défendu, de l'eau-de-vie aux sauvages et toutes sortes de marchandises sur lesquelles on gagnait, en échange des pelleteries, au moins cent pour cent. Les meilleurs postes étaient ceux des *pays d'en haut* ; un officier qui y commandait deux ou trois ans s'en revenait avec au moins 30, 40 et 50,000 livres.

Pour appuyer ce dire, l'auteur cite le cas de Marin qui, l'année précédente, s'en était revenu de la Baie-des-Puants avec 400 paquets de castors, et 365 paquets de loutre, de marte et de loups-cerviers ; le tout estimé à 250,000 livres. « C'était la seconde année de son commandement ; la première n'avait pas moins produit, et pour le peu que la troisième soit de même valeur, il gagnera, tous frais faits, plus de cent mille écus. »

Ce Marin appartenait encore à la grande association Bigot et Cie. C'était, dit l'auteur des *Mémoires sur les affaires du Canada*, l'homme le plus difforme de la colonie ; il était bossu, et n'avait rien que de sinistre dans la physionomie et le maintien, mais il avait de l'esprit et beaucoup orné ; il était ambitieux et souvent généreux par vanité ; il poussa le luxe jusqu' où il pouvait aller au Canada ; et, à l'égard du désir d'amasser du bien, Cadet ne pouvait choisir deux personnes (Marin et Pénissault) qui se concilieraient mieux et qui emploieraient plus de moyens, de vexations et de détours qu'eux ; aussi jamais on ne vit voler et en donner l'exemple plus impunément, et jour ou plutôt triompher de la misère publique, avec plus de faste et d'arrogance qu'ils le firent.

Après avoir blâmé hautement ce mode d'administration et fait, sur les réformes à y apporter, des suggestions trop longues pour être énumérées dans cette étude, Franquet a l'opportunité de constater la grande expédition que les gens de l'endroit apportent à bâcler un mariage. A peine avait-il passé huit jours à Montréal, qu'il était appelé à servir de père à l'un de ses compagnons de voyage, M. de Maizières, lieutenant d'une des compagnies de la marine en garnison à Louisbourg, qui épousait une des filles du baron de Longueuil.

Voici le portrait qu'il trace des habitants de Montréal, avant de laisser cette ville : nous le reproduisons tel qu'il nous l'a laissé, et lui en laissant aussi toute la responsabilité :

« Les hommes sont généreux, obligeants, mais la plupart d'un caractère insubordonné. Ils aiment la parure et le faste, sont forts et vigoureux, assez pourvus d'esprit, mais l'éducation leur manque, de sorte que s'ils étaient instruits, je les croirais capables de pénétrer les sciences et de posséder les charges qu'exige l'administration d'un Etat. »

« Les femmes y sont de figure plus

jolies que belles, y sont d'une constitution forte, ont la jambe bien faite, peu de gorge, marchent bien et ont dans leur port bonne grâce ; elles l'emportent sur les hommes pour l'esprit — généralement elles en ont beaucoup — parlent un français épuré, n'ont pas le moindre accent, aiment aussi la parure, sont généreuses, polies et même mariées. Je leur soupçonnerais un peu de coquetterie ; au moins leur façon de se mettre semble l'annoncer. Elles sont ordinairement bien chaussées, portent le jupon fort court, sont serrées à la ceinture et vêtues, au lieu de robe, d'un mantelet des plus propres qui ne leur pend que jusqu'à la taille ; il est aisé de se représenter que sous un tel habillement, tous leurs mouvements sont marqués, et que pour le peu qu'ils soient soutenus de regards flatteurs, elles captivent aisément les cœurs. Elles sont néanmoins attachées à leurs mariés et à leurs enfants, aiment le plaisir et s'en font un sensible de prévenir les étrangers de politesse. »

JOSEPH MARMETTE.

(A continuer.)

L'HON. CHARLES-SÉRAPHIN RODIER

Cet homme, que la mort vient de moissonner au milieu d'une verte vieillesse, était une des figures les plus connues dans Montréal. Tous les jours on le voyait, tantôt à pied, tantôt en voiture, descendre la rue St. Antoine, la tête haute, le regard doux et fier, la démarche ferme, le maintien droit. A son œil vif et cependant voilé, à ses traits accentués, l'on reconnaissait un homme de caractère décidé ; tandis que l'urbanité de ses manières, son sourire et son salut gracieux, le mot amical qu'il adressait à la plus humble mendiant, avec la même politesse qu'il déployait en recevant les ducs et les princes, révélaient la douceur et la charité chrétienne qui faisaient comme le fond de son âme, et la grande connaissance du cœur humain que lui avait valu sa longue expérience. On eut dit qu'il tenait de naissance et de sa première éducation ces manières distinguées, ce port noble, au lieu de les avoir acquis et de ne devoir sa position qu'à son propre mérite. Il est vrai que son père, honnête forgeron de la rue St. Joseph, lui donna quelque éducation ; car il fréquenta pendant plusieurs années, comme externe, le collège de Montréal. Mais il entra bien jeune dans le commerce, et dut son succès ayant tout à son énergie, son bon jugement et sa probité.

Charles-Séraphin Rodier naquit le 4 octobre 1797. Son père se nommait Jean-Baptiste Rodier ; sa mère, Catherine Le Jeune. Comme on vient de le dire, il fit des études au collège de Montréal, et tout jeune encore, il allait servir la messe chez les Sœurs-Grises, dont il devait être plus tard le bienfaiteur. On ne sait précisément à quel âge il se mit dans le commerce ; mais dès son début, le succès s'attacha à ses pas, et déjà à 19 ans, il fondait la première maison canadienne d'importation. Dans ce but, muni de lettres d'introduction aux principaux manufacturiers anglais, écossais et français, il traversa l'Océan. Il s'acquit de suite la confiance et l'estime de ceux à qui il s'adressa, et revint bientôt au Canada, ayant nommé comme ses agents en Angleterre, Timothy Wiggin et Benj. Brown à Londres, et W. A. et G. Maxwell à Liverpool.

Il traversa l'Océan, pour les fins de son commerce, quarante fois ; son dernier voyage eut lieu en 1832. En 1825, le 8 septembre, il épousa Mademoiselle Marie-Louise de LaCroix, dont l'ancêtre était un officier alsacien au service de la France. De cette union naquirent deux fils et trois filles. M. Rodier eut la douleur de perdre ses deux fils, dont l'un mourut en 1840, à l'âge de 4 ans ; l'autre, un enfant plein de promesses, en 1842, à l'âge de 8 ans. Une fille, âgée de 7 ans, lui fut également ravie par la mort en 1839.

Ayant amassé ce que l'on considérait alors comme une belle fortune, et prévoyant les troubles qui brûonnaient l'horizon, il se retira prudemment des affaires en 1836, et se mit, à l'âge de 39 ans, à étudier Cujas et Pothier. Quoiqu'il ne pratiqua pas dans les cours de justice, ces études légales lui furent de grand service dans les affaires de toute sorte qu'il entreprit plus tard. Il reçut son brevet d'avocat en mars 1841. Avant cette date, en 1839, il fut nommé commissaire pour juger des indemnités encourues par le gouvernement pendant la révolte de 1837-38. Lord Gosford lui écrivit une lettre, le félicitant d'avoir décidé 400 causes en très-peu de temps. « Il fut aussi commissaire du havre de 1841 à 1849. En 1845, il fut de grande utilité en aidant à consolider la dette du havre. Il effectua dans ce but un emprunt de £100,000 à 5 pour cent, payant les anciennes débentures qui portaient un taux plus élevé, ce qui économisa à la commission du havre une somme considérable. »

C'est pendant cette période qu'il invita les Jésuites à venir en Canada. Le 8 septembre 1843, les R.R. PP. Pierre Chazelle, Paul Luset et Félix Martin entraient chez lui. Il leur donna une maison avoisinant la sienne, où ils établirent une chapelle et un noviciat. Pendant huit ans, il leur donna logement, et lesaida de toute manière. La Compagnie de Jésus